



PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du samedi 08 Juin 2024
Concernant la saison 2023-2024

Le samedi 08 juin 2024 à 12h40 heures, les Fondateurs de l'association « **Amicale des Loisirs Martiaux** », les membres du comité directeur, et ses adhérents se sont réunis en assemblée générale à la cafétéria du parc Carillon, 02 rue des Saules, les Clayes sous-Bois – 78340

Les membres du Comité Directeur « adhérents » (Codir) présents.

- Mme Guillaume Anne : **Présidente** - membre du bureau
- M. Poque Bernard : **Trésorier** - membre fondateur
- M. Aubin Pascal : **Secrétaire** - membre fondateur
- Mme Iazzetta Florence : membre du bureau
- M. Fontaine Alain : membre du bureau
- M. Masson Bruno : membre du bureau

Les adhérents présents « hors Codir »

- M. Benard Amori
- M. Bontemps Jean Pierre
- Mme Bourguet Karin
- M. Cite-Mielle Stanislas
- Le Louedec Gérard
- M. Maraux Thierry
- Mme Morigeon Marie Annick
- M. Saifi Farid
- M. Savariradjou Albert
- M. Terrien Dimitry
- Mme Vieira Hélène

Bons pour pouvoir :

- M. Leduc Raphael
- M. Carel Vianney
- M. Quantin Eric

Les adhérents absents :

- M. Soudry Benoit
- Mme Soudry Anne
- M. Gaboriaud Pierre
- El Mayas Nathalie
- Erudel Chloé
- Guillier Jean Loup
- Mme Snoussi Nadia

Les invités présents :

- Aucun

Objet de l'assemblée générale :

- I) Ouverture de séance par Mme la Présidente
- II) Rapport moral
- III) Vote du rapport moral
- IV) Présentation des comptes
- V) Vote du rapport financier
- VI) Renouvellement des membres du bureau
- VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par les membres du bureau élus et l'assemblée.
- VIII) Fixation des cotisations « Saison 2024-2025 »
- IX) Budget prévisionnel
- X) Changement d'organisme bancaire
- XI) Forum des Associations du Samedi 07 septembre 2024
- XII) Date de reprise des activités
- XIII) Questions ou remarques diverses.

Pièces mises à la disposition de l'assemblée :

- Tableau des ressources-dépenses
- Balance de gestion de la saison 2023-2024
- Bon pour pouvoir

Vérifications d'usages avant séance

- Vérification des personnes présentes effectuée par les membres du comité directeur
- (Voir liste des « Présents – Absents – Bon pour pouvoir transmis » en début de P.V)

Le Quorum est atteint, 20 adhérents sur 27 sont présents, dont 3 « Bon pour pouvoir » transmis,



la séance Ordinaire est ouverte à 12h55.

I) Ouverture de séance par Mme la Présidente Guillaume Anne.

La Présidente de l'ALM, Mme Guillaume Anne indique les moments forts de l'année écoulée et des projections à venir par le biais de son rapport moral

Discours d'introduction de Mme la Présidente

Cette année sportive fut une fois de plus une année dynamique, bon enfant avec un esprit convivial qui est, vous le savez tous, la fibre de notre association AL.M.

Vos attentes et souhaits nous incombent ; ils permettent de coconstruire nos séances avec vous, du moins de progresser ensemble.

L'articulation (vous retrouvez les notions d'équilibre, souplesse, maîtrise de notre respiration) entre les séances permet d'aborder avec plus de subtilité les 3 temps proposés du mercredi et du samedi.

Nous observons un accroissement du nombre d'adhérents le samedi matin, et le mercredi soir, sachant que la crise sanitaire a eu un effet.

Le temps sportif nécessaire à notre équilibre amène chacun, chacune d'entre nous, à nous retrouver l'année prochaine.

Merci à tous d'avoir été parmi nous cette année !

II) Rapport moral de Mme la Présidente

Le secrétaire de l'ALM, Aubin Pascal, rappelle les règles et usages liées à cet exercice de Mme la Présidente, et indique que ce rapport moral sera soumis au vote des membres au cours de cette Assemblée générale.

Mme La Présidente Guillaume Anne expose son rapport moral :

Guillaume Anne en introduction rappelle que notre association a proposée 3 types de séances, et que l'ensemble des membres peuvent donner libre cours à leur envie en s'y essayant puisqu'accessible à l'ensemble et au rythme qu'il convient à chacun.

Les séances sont définies tel que :

- Le mercredi : le bien être de 19h30 à 20h30, puis le judo jiu-jitsu jusqu'à 22h30
- Le samedi : L'ACM de 09h30 à 10h30, puis le judo ju-jitsu jusqu'à 12h30

Cette année, les progressions ont été remarquées par l'ensemble des professeurs de séances, et dans les Arts Martiaux plusieurs élèves et professeurs ont été reçus à leur passage de grade du CIJAM

- ✚ 1^{er} Dan Jujitsu pour Pascal et Bernard au mois de novembre
- ✚ La ceinture Jaune pour Albert au mois de janvier
- ✚ La ceinture Jaune pour Nadia au mois de mars
- ✚ La ceinture Orange pour Benoît au mois d'avril
- ✚ Et le 4^{ème} Dan pour Bernard en avril sur les hauteurs de Valloire

Guillaume Anne, en vue de la prochaine saison, souligne l'importance de la régularité afin d'obtenir pour tout un chacun un chemin de progression pérenne et consolidé.

En ce qui concerne l'association elle-même, la Présidente indique que le secrétaire, le 07 octobre 2023, a entamé des démarches auprès de la « Direction départementale des finances publiques » des Yvelines, afin de pouvoir délivrer des reçus pour les dons effectués par les particuliers.

Dons d'intervenants « non adhérents » à notre association, sur des séances dispensées en interne ou sur des événements gratuits ouverts aux publics et/ou de portée départementale ou nationale.

Pour donner suite à ces démarches administratives, en date du 11 mars 2024, l'association ALM a reçu son Agrément d'utilité Publique et l'autorisation de délivrer des reçus fiscaux.

Guillaume Anne, présidente de l'ALM, clôture son rapport en remerciant l'assemblée et amis présents, et en souligne l'importance de notre philosophie par deux proverbes :

✚ " Il n'y a pas de réussites faciles, ni d'échecs définitifs » Marcel Proust



✚ « Lâchez prise. Apprenez à suivre le flot des changements qui surviennent. Devenez plus flexible et détendez-vous »
Bhante Henepola Gunaratana (Maitre Bouddhiste).

III) Vote du rapport Moral :

Le secrétaire de l'A.L.M, Aubin Pascal, après un bref rappel des règles associatives concernant les votes à venir, indique que le rapport financier et moral font l'objet d'un vote distinct comme le prévoit nos statuts associatifs.
Le rapport moral de Mme La Présidente est mis aux voix.

« Le rapport Moral est adopté à l'unanimité ».

Les membres du Codir proposent à l'assemblée de poursuivre l'ordre du jour et de laisser la porte ouverte aux questions diverses éventuelles en fin de séance.

IV) Présentation des comptes par le Trésorier.

M. Poque Bernard, trésorier de l'A.L.M, expose le rapport financier à l'assemblée et indique tenir à disposition l'ensemble pièces comptables pour étude éventuelle.

a) Poste des « Produits et Charges » concernant la saison 2023-2024

Le « Total Produits » est de + 5186.50 € se subdivisant ainsi :

- Cotisations « Arts Martiaux - Bien-être & A.C.M » : 2795 €
- Produits des activités annexes : 1903.60 €
- Dons Manuels « compte de tiers » : 487.90 €

Le « Total Charges » est de - 5749.42 € se subdivisant ainsi :

- Frais des Bénévoles « compte de tiers » : 487.90 €
- Repas des Stages : 722.47 €
- Fournitures entretiens et petits matériels : 74.76 €
- Envoi de fleurs pour décès : 100 €
- Frais de déplacements et d'hébergements pour stages : 466.19 €
- Frais de formations : 723.90 €
- Participation aux repas des A.G et de fin d'année : 2653.20 €
- Frais postaux et communications : 240.10 €
- Services Bancaires : 60.90 €
- Concours divers : 220.00 €

- Le résultat net de la Saison N-1 est de **-189.08 €**
- Le résultat net de la Saison est de **- 562.92 €**
- Le Solde net restant en banque des saisons précédentes est de : + 3595.99 €

M. Poque Bernard, trésorier de l'A.L.M, indique une augmentation de 40% pour l'hébergement et la maintenance du site internet de l'ALM, et souligne l'arrêt de l'assurance M.D.S qui suspend définitivement ses activités.

Après un appel d'offre a été effectué, et les options tarifaires de la MAIF ont été choisies, car moins contraignantes pour notre association. Elles prendront effet dès le 1^{er} septembre 2024.

Cela aura comme conséquence une dépense doublée dans ces deux postes pour la saison à venir.

M. Poque Bernard, trésorier de l'A.L.M, indique également une augmentation à prévoir dans tous les autres postes de charges, la prévision d'une baisse de l'inflation n'étant pas au rendez-vous pour la saison à venir.

b) Attribution des subventions :

L'A.L.M n'a jamais eu besoin pas demander de subvention auprès de la municipalité et ce depuis plus de 10 ans, mais l'envisage dorénavant pour la saison prochaine, notamment à cause de l'augmentation dans les postes précités, craignant à terme devoir se restreinte sur nos postes de développement et de formation, ce qui serait problématique.

V) Vote du rapport financier du trésorier

Le secrétaire de l'A.L.M demande au préalable si des adhérents souhaitent s'exprimer.

Aucune autre question ou remarque n'étant posée, le secrétaire de l'A.L.M met aux voix le rapport financier du trésorier.



« Celui-ci est adopté à l'unanimité »

VI) Renouvellement des membres du comité directeur.

Le secrétaire sortant demande à l'assemblée si des adhérents désireraient se porter candidat afin de pouvoir intégrer le comité directeur pour un mandat d'un an, tel que défini dans les « Statuts de l'Association » de l'Amicale des Loisirs Martiaux

- **Article 6 : Election du Comité Directeur**
- **Article 7 : Composition du Comité directeur**

Le secrétaire sortant explique à l'assemblée les articles précités ;

Se proposent à candidature :

- Mme Guillaume Anne : « Présidente sortante »
- M. Poque Bernard : « trésorier sortant »
- M. Aubin Pascal : « secrétaire sortant »
- Mme Iazzetta Florence : « membre du bureau sortant »
- M. Fontaine Alain : « membre du bureau sortant »
- M. Masson Bruno : « membre du bureau sortant »

Le secrétaire sortant de l'A.L.M, M. Aubin Pascal, met aux voix le renouvellement du comité directeur tel défini dans l'Art. 6

Les membres du CODIR sont élus à l'unanimité.

Le comité directeur élu, après délibération, désigne tel que défini dans l'Art. 7 :

- Mme Guillaume Anne au poste de « Présidente »
 - M. Poque Bernard au poste de « trésorier »
 - M. Aubin Pascal au poste de « secrétaire »
- « Ces désignations ont été adoptées à l'unanimité par les membres du CODIR ».**

VII) Quitus à donner à l'ancien trésorier par le nouveau bureau de l'ALM et l'assemblée.

Les nouveaux membres élus du comité directeur ainsi que l'assemblée, ayant pris connaissance des éléments financiers à disposition, donnent quitus à l'ancien Trésorier réélu M. Poque Bernard concernant la gestion de l'exercice 2023-2024

« Le Quitus est validé à l'unanimité »

Une pause est effectuée afin que le nouveau bureau élu puisse s'entretenir et de définir la future ligne de conduite budgétaire

VIII) Fixation des cotisations « Saison 2024-2025 ».

M. Poque Bernard, trésorier réélu, indique que les cotisations annuelles devront être très légèrement revues à la hausse, soit :

- 140 euros pour les membres actifs des « Arts martiaux »,
- 90 euros pour les membres actifs du « Bien-être & de L'A.C.M »

M. Poque Bernard, trésorier réélu, indique, que les dates d'encaissements des cotisations se feront en deux fois, la 1^{er} au mois d'octobre 2024 et la 2^{ème} au mois de mai 2025, les montants seront définis suivant l'activité choisie.

M. Poque Bernard, trésorier, tiens à rappeler qu'une adhésion est valable pour l'année sportive entière et que, sauf événement majeur, et / ou sur décision du comité directeur, les sommes des adhésions sont intégralement dues à l'association, même dans le cas d'une absence prolongée ou non présence effective.

« L'assemblée valide à l'unanimité ces propositions ».



IX) Budget Prévisionnel :

M. Poque Bernard Trésorier, indique qu'il est trop tôt pour effectuer un prévisionnel, il faudra attendre le démarrage de la nouvelle saison par rapport aux nombres d'adhérents inscrits.

X) Changement d'organisme bancaire :

M. Poque Bernard, pour en avoir déjà discuté avec les anciens membres du bureau, puis avec les nouveaux membres élus, indique qu'un changement d'organisme bancaire doit impérativement se faire en fin de saison.

L'association A.L.M petite structure associative, supporte de moins en moins bien les frais bancaires prélevés alors que d'autres organismes peuvent proposer une gratuité de service, ou un remboursement intégrale des frais.

Le secrétaire Aubin Pascal, après plusieurs démarches et recherches, indique qu'un rdv a été pris avec le C.I.C de Villepreux en date du 26 juin 2024, afin d'effectuer les démarches nécessaires le cas échéant.

Le secrétaire indique qu'il sera accompagné du trésorier et de la présidente.

Le secrétaire de l'A.L.M demande au préalable si des adhérents souhaitent s'exprimer sur ce sujet.

Aucune autre question ou remarque n'étant posée, le secrétaire de l'A.L.M met aux voix cette proposition.

« Le changement d'organisme bancaire est adopté à l'unanimité »

XI) Forum des Associations du samedi 07 septembre 2024 :

M. Aubin Pascal, secrétaire, indique que le Forum des Clayes sous-bois se déroulera le samedi 07 septembre 2024 au Gymnase Thierry Gillardi, et que tous les volontaires y seront les bienvenus.

XII) Date de reprise des activités

M. Poque Bernard, indique la date du mercredi 11 septembre 2024 dans l'attente de confirmation des services dédiés de la Mairie des Clayes sous-bois. Un courriel / WhatsApp... sera envoyé dès confirmation.

XIII) Questions ou remarques diverses.

M. Aubin Pascal, indique que le nom de la séance du samedi matin A.C.M s'appellera dorénavant « Stretch-Gong » contraction de Stretching et de Qi-Gong, afin de personnaliser un peu plus le travail effectué sur les séances dispensées cette année.

Le stretching est une pratique dite douce qui consiste à s'étirer et s'assouplir et fait le lien avec le Qi-Gong basé entre autres sur des mouvements lents, maîtrisés alliés à des exercices respiratoires et énergétiques.

M. Saifi Farid propose pour la dernière Séance un guide d'entretien corporel pour les vacances.
La proposition est notée.

Aucune suggestion et remarque n'étant relevée, Mme La Présidente Guillaume Anne, remercie l'assemblée présente et propose de clôturer cette saison sportive de l'ALM par le verre de l'amitié.

« L'assemblée remercie Mme La Présidente par une salve d'applaudissements »

Fin de séance : 13h15

La Présidente

Mme. Guillaume Anne

Le Secrétaire

Mr. Aubin Pascal